

REÇU A LA PRÉFECTURE  
19 JUL. 2004



Conseil Général  
**Haut-Rhin**

**Pôle Solidarité**  
Service Tarification  
des Établissements Sociaux

Colmar, le

**ARRETE**  
du

**2004 - 00362**  
**13 JUL. 2004**

**PSOL**

**portant fixation de la dotation globale de fonctionnement au titre de l'exercice 2004 pour le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de l'Association "Les Tournesols" à SAINTE MARIE AUX MINES**

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles notamment les articles L. 313-8 et L. 314-3 à L. 314-7 ;

**VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment l'article 45 ;

**VU** la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

**VU** le décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux au I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles, et des établissements mentionnés au 2° de l'article L. 6111-2 du Code de la santé publique ;

**VU** l'arrêté du 22 octobre fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles, et des établissements mentionnés au 2° de l'article L. 6111-2 du Code de la santé publique ;

**VU** les propositions de l'établissement ;

**SUR** proposition du Directeur Général des Services ;

REÇU A LA PRÉFECTURE  
19 JUL. 2004

**ARRETE**

**ARTICLE 1er :**

Pour l'exercice budgétaire 2004, les recettes et les dépenses prévisionnelles du SAVS de l'Association "Les Tournesols" à SAINTE MARIE AUX MINES sont autorisées comme suit :

**Service d'Accompagnement  
à la Vie Sociale**

Dépenses :	
Groupe I :	19 380,00 €
Groupe II :	76 500,00 €
Groupe III :	3 702,07 €
Total des Groupes :	99 582,07 €
Recettes :	
Groupe I :	91 828,23 €
Groupe II :	0
Groupe III :	0
Incorporation du résultat :	7 753,84 €
Total dépenses nettes :	99 582,07 €

Pour copie conforme  
COLMAR, le 23 JUL. 2004  
Pour le Président par délégation  
Le Directeur  
Pour le Directeur  
Le Chef de Service

  
Sophie DINTINGER

**ARTICLE 2 :**

La dotation globale de fonctionnement du SAVS de l'Association "Les Tournesols" à SAINTE MARIE AUX MINES, est fixée, pour l'année calendaire 2004 à :

**91 828,23 €**

**ARTICLE 3 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter soit de sa publication ou de sa notification, soit du rejet du recours gracieux, soit en l'absence de réponse pendant deux mois au recours gracieux

**ARTICLE 4 :**

Le Directeur Général des Services du Département et le Directeur du Pôle Solidarité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officielle du Département.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

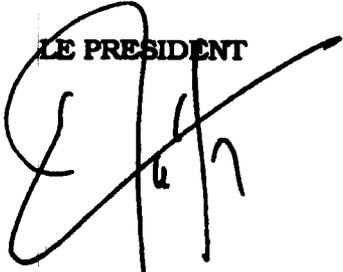
DATE	Réception par le représentant de l'Etat ..... 19 JUL. 2004
	Publication - Notification le ..... 23 JUL. 2004



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
le Directeur Adjoint

  
Maxime FERRGOTT

LE PRÉSIDENT

  
Charles BUTTNER